



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 février 2013  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Dixième session

Istanbul (Turquie), 8-19 avril 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts**

### **Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts**

#### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport regroupe et résume les informations communiquées à titre volontaire par 55 pays sur les mesures prises pour appliquer l'instrument concernant les forêts, réaliser les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et renforcer la contribution des forêts et de leur gestion durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sur les progrès accomplis dans ce sens. En outre, il s'appuie sur les données tirées de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, préparée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et offre un aperçu des activités que celle-ci mène en collaboration avec le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, comme les ateliers de renforcement des capacités en matière d'établissement des rapports nationaux, les préparatifs concernant la formule simplifiée de rapport pour la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et les projets pilotes sur la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts.

\* E/CN.18/2013/1.

\*\* La publication du présent rapport a été retardée dans le souci d'y faire figurer des informations à jour.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Historique.....	4
III. Questions de procédure concernant l'établissement des rapports pour la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts .....	5
IV. Résumé des rapports nationaux soumis pour la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts .....	6
A. Bilan des progrès accomplis dans l'application de l'instrument concernant les forêts ...	6
B. L'instrument concernant les forêts et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.....	6
C. Progrès accomplis sur le plan intersectoriel .....	18
V. Contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement...	21
VI. Conclusions .....	28
VII. Recommandations .....	29

## I. Introduction

1. Le présent rapport donne suite à la résolution 7/1 du Forum des Nations Unies sur les forêts, en particulier à l'alinéa c) du paragraphe 1 de son annexe, conformément auquel le Forum doit débattre, à chaque session, de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après dénommé instrument concernant les forêts). Au paragraphe 3 de sa résolution sur les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté, adoptée à sa neuvième session, le Forum a demandé à son secrétariat de mettre au point, en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, une formule simplifiée pour l'établissement des rapports pour sa dixième session, portant sur la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts, et le traitement équilibré des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (voir E/2011/42).

2. Au paragraphe 4 de la résolution, le Forum a aussi invité les États Membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à lancer et soutenir des projets pilotes supplémentaires et à continuer d'appuyer ceux déjà en place au Ghana, au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines. Il a encouragé les pays donateurs, les autres pays en mesure de le faire et les membres du Partenariat à verser des contributions financières volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Forum afin de permettre à son secrétariat d'aider les États, à leur demande, à élaborer leurs rapports facultatifs. Le Forum a également invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à déterminer comment mieux incorporer les informations concernant l'instrument sur les forêts et les objectifs d'ensemble dans ses propres rapports sur l'état des forêts, conformément à la formule simplifiée établie par le Forum, y compris dans le programme d'évaluation des ressources forestières mondiales.

3. Le présent rapport a été rédigé à partir des informations communiquées à titre volontaire par 55 États, conformément au modèle d'établissement de rapports qui avait été élaboré à la suite des importantes consultations entre représentants de gouvernements et spécialistes internationaux, qui avaient été coorganisées en 2011 et 2012 par le secrétariat du Forum et la FAO dans le cadre d'ateliers régionaux de renforcement des capacités<sup>1</sup>, auxquels avaient participé 90 interlocuteurs du Forum et du programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, venus de 60 pays. Le modèle retenu devait compléter les autres mécanismes d'établissement de rapports concernant les forêts et apporter des informations sur la contribution des forêts et de leur gestion durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rapport est aussi fondé sur les données tirées de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et des projets pilotes sur l'application de l'instrument concernant les forêts, financés par les Gouvernements allemand et japonais et mis en œuvre par la FAO.

---

<sup>1</sup> Le secrétariat du Forum et la FAO ont coorganisé les ateliers tenus à Bangkok (du 10 au 12 octobre 2011), à Nairobi (du 13 au 15 décembre 2011), à Accra (du 6 au 8 février 2012), à Beyrouth (du 11 au 13 avril 2012) et à Santiago (du 18 au 20 avril 2012).

## II. Historique

4. En décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté l'instrument concernant les forêts, qui figure en annexe de sa résolution 62/98, dans le but a) de renforcer l'engagement politique et les actions menées à tous les niveaux pour la mise en œuvre effective d'une gestion durable de tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts; b) de renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et la viabilité écologique; et c) d'offrir une orientation pour l'action nationale et la coopération internationale.

5. Au paragraphe 5 de la section V de l'instrument concernant les forêts (résolution 62/98, annexe), les États Membres ont réaffirmé leur intention de s'employer à réaliser les quatre objectifs d'ensemble à l'échelle nationale, régionale et mondiale d'ici à 2015. En outre, ils ont énoncé, aux paragraphes 6 et 7, 25 politiques et mesures nationales et 19 initiatives en matière de coopération internationale et de moyens d'exécution visant à réaliser l'objet de l'instrument. Aux paragraphes 8 et 9, ils ont prévu le suivi et l'évaluation des progrès accomplis et la nécessité d'en rendre compte, à titre volontaire, dans le cadre des rapports périodiques qu'ils établissent à l'intention du Forum.

6. Les pays ont pris des mesures en conséquence et manifesté un intérêt croissant en faveur d'une coopération externe visant à les soutenir dans l'exécution de l'instrument concernant les forêts. À cet égard, la FAO, en collaboration étroite avec le secrétariat du Forum et avec le soutien des Gouvernements allemand et japonais, a mis en place des activités destinées à mieux faire comprendre l'instrument aux pays. En coopération avec le Gouvernement allemand et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, elle a appuyé le lancement de projets pilotes sur l'application de l'instrument concernant les forêts dans quatre pays, à commencer par le Ghana en 2008, suivi de trois nouveaux pays en 2011, à savoir le Libéria, le Nicaragua et les Philippines.

7. Les quatre pays participant aux projets pilotes ont effectué des évaluations participatives afin de déterminer quelles politiques et mesures nationales, parmi les 25 énoncées dans l'instrument concernant les forêts, avaient été instituées. De nombreuses parties ont participé à ces évaluations, aux niveaux local et national. À partir des résultats obtenus, chaque pays a retenu un certain nombre de politiques et de mesures devant être mises en œuvre en priorité dans des domaines où leur performance était considérée insuffisante. Avec l'appui fourni dans le cadre du projet, ils se sont consacrés à des programmes de renforcement des capacités et à des activités à effet catalytique dans ces domaines prioritaires et ont élaboré des systèmes visant à suivre et à évaluer l'exécution de l'instrument concernant les forêts. En outre, à la fin de l'année 2012, la Chine, le Gabon, l'Inde, la Mongolie, le Nigéria, le Swaziland et la Zambie ont reçu une aide financière et technique après avoir demandé qu'un appui leur soit accordé au titre de l'application de l'instrument<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> On trouvera de plus amples renseignements sur ces quatre projets pilotes à l'adresse ci-après : <http://www.fao.org/forestry/nfp/78462/fr/>.

8. En 2012, avec l'appui technique et financier de la FAO, la Chine et l'Inde ont organisé des ateliers nationaux de renforcement des capacités liées à l'exécution et au suivi de l'instrument concernant les forêts. La Chine a créé 12 sites pilotes, répartis dans différentes régions du pays, chargés de mettre en œuvre l'instrument et d'en suivre l'exécution.

9. Le Nigéria et la Zambie envisagent d'organiser des ateliers nationaux de renforcement des capacités en janvier 2013. La FAO aide également le Gabon, la Mongolie et le Swaziland à organiser des ateliers similaires.

10. Un module de renforcement des capacités, basé sur les expériences tirées des quatre pays pilotes, a été conçu pour sensibiliser les parties prenantes à l'instrument concernant les forêts et pour en faciliter la mise en application et le suivi au niveau national. Ce module a été utilisé pour les cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités coorganisés par le secrétariat du Forum et la FAO en 2011 et 2012. En 2013, les deux entités devraient continuer à aider les pays avec d'autres ateliers de renforcement des capacités et des projets concernant le suivi de l'instrument.

### **III. Questions de procédure concernant l'établissement des rapports pour la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

11. Au moment de l'élaboration du présent document, 55 pays avaient soumis leur rapport au secrétariat du Forum : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Canada, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grenade, Guyana, Inde, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Portugal, République dominicaine, Slovaquie, Sri Lanka, Sainte-Lucie, Suriname, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et État de Palestine<sup>3</sup>. C'était la première fois que le Forum recevait un aussi grand nombre de rapports<sup>4</sup>.

12. Seuls 10 pays ont présenté leur rapport avant la date limite du 30 septembre 2012. La plupart l'ont fait après cette date, certains en janvier 2013. La longueur et le degré de précision des rapports présentés varient. Le lecteur doit tenir compte du fait que le secrétariat n'a eu que peu de temps pour analyser en profondeur les données présentées et les résumer. Le présent document propose un bilan des progrès accomplis dans l'application de l'instrument concernant les forêts et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

<sup>3</sup> Sur les 55 rapports soumis au secrétariat, 2 ne correspondaient pas au modèle fourni pour la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le présent document est donc en grande partie fondé sur les réponses de 53 pays même si, autant que possible, toutes les données communiquées ont été regroupées et utilisées pour l'établir.

<sup>4</sup> Tous les rapports nationaux sont disponibles à l'adresse <http://www.un.org/esa/forests/reports-unff10.html>.

## **IV. Résumé des rapports nationaux soumis pour la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

### **A. Bilan des progrès accomplis dans l'application de l'instrument concernant les forêts**

13. L'adoption de l'instrument concernant les forêts, en 2007, a permis de renforcer l'engagement mondial en faveur de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts, principe fondamental de la politique forestière, au niveau tant national qu'international.

14. Bien que cet instrument ait été négocié et adopté il y a plus de six ans, son contenu reste toujours aussi pertinent. Les États ont mis en place plusieurs activités et mesures en application de ses dispositions. En examinant la suite qui y avait été donnée, ils ont aussi pu mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble.

15. Les pays commencent à appréhender le véritable potentiel de l'instrument et des quatre objectifs d'ensemble, dont ils ont tenu compte à l'heure de concevoir et de mettre en œuvre leurs politiques forestières. C'est en effet ce qui ressort des activités organisées par le Forum et la FAO sur l'application de l'instrument concernant les forêts et l'établissement de rapports à ce sujet, de la participation et de la contribution des pays aux ateliers régionaux et de l'intérêt manifesté pour les projets pilotes. Plusieurs pays, à savoir l'Afghanistan (dari et pachto), l'Albanie, l'Allemagne, la Finlande, l'Inde, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Slovaquie, Sri Lanka (singhalais), le Suriname et la Turquie, ont traduit l'instrument dans leur langue nationale, complétant ainsi les traductions disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

### **B. L'instrument concernant les forêts et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts**

**Objectif d'ensemble 1 : mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts**

16. Quelques progrès ont été faits pour mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde. Selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 de la FAO, la superficie forestière totale représente un peu plus de 4 milliards d'hectares, ce qui correspond à 31 % de la superficie totale des terres. Si la déforestation diminue, elle se poursuit à un rythme élevé : dans les années 90, environ 16 millions d'hectares disparaissaient chaque année contre 13 millions par an en moyenne ces 10 dernières années. Les pays d'Amérique latine et d'Afrique restent ceux où le taux de déforestation et la réduction du couvert forestier sont les plus élevés. Les gains de superficie forestière ont eu lieu dans les régions tempérées et boréales et ont principalement résulté de la plantation ou de l'expansion naturelle.

17. Selon les évaluations des ressources forestières mondiales, la superficie forestière des 55 États ayant présenté un rapport pour la dixième session du Forum

s'élève en tout à environ 1,5 milliard d'hectares, ce qui représente à peine plus de 37 % du couvert forestier total. L'ensemble des données communiquées par ces pays montre que la réalisation de l'objectif d'ensemble 1 progresse, puisqu'on a constaté une progression du couvert forestier de 0,3 % entre 2005 et 2010.

18. Les progrès accomplis pour ce qui est de mettre fin à la réduction du couvert forestier sont liés aux nombreuses mesures adoptées par les pays considérés dans le rapport pour réaliser l'objectif d'ensemble 1, mesures découlant pour la plupart d'engagements internationaux pris dans le cadre du Forum. L'élaboration de programmes, politiques et lois en faveur des forêts ou leur renforcement illustrent parfaitement cette tendance. Depuis l'adoption de l'instrument concernant les forêts, en 2007, la majorité des pays (46 sur 53) a pris des mesures concertées en vue d'améliorer leurs législations forestières, d'en renforcer le respect et de promouvoir la bonne gouvernance pour faciliter la gestion durable des forêts.

*Renforcement de l'engagement politique pour une gestion durable des forêts*

19. Les divers engagements pris par les pays considérés dans le rapport en faveur de la gestion durable des forêts, comme la création et la révision des politiques, des lois ou des programmes forestiers nationaux, montrent l'attention et l'intérêt accrus qui sont portés à ce sujet à tous les niveaux. Selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, 75 % des forêts du monde sont couvertes par des programmes forestiers nationaux. Cette tendance est confirmée par les données communiquées par les pays dans leurs rapports, qui montrent que 75 % d'entre eux ont mis en place des programmes de ce type et qu'ils sont près de 90 % à disposer de politiques et de lois spécifiques en faveur des forêts.

20. La coopération intersectorielle entre le secteur forestier et d'autres secteurs a été renforcée et est de plus en plus considérée comme un moyen essentiel pour réaliser les objectifs nationaux et internationaux relatifs aux forêts. Presque tous les pays (à savoir 50 sur 53) ont dit disposer de mécanismes interinstitutionnels visant à faciliter la coopération intersectorielle en faveur de la gestion durable des forêts. D'après les données communiquées, l'agriculture et les secteurs touchés par le changement climatique sont les domaines dans lesquels cette coopération est la plus importante. Parmi les mesures signalées, citons la création de comités directeurs interministériels et interinstitutions ou encore la mise en place de plateformes et des conseils consultatifs permettant aux parties concernées de participer au débat. Plusieurs pays ont indiqué avoir adopté des stratégies interministérielles visant à gérer les ressources naturelles prises comme un tout, et non pas uniquement les forêts. Les rapports présentés semblent indiquer que la question des forêts s'inscrit dans des programmes ou stratégies plus larges de gestion des ressources naturelles dans leur ensemble.

21. Plusieurs États ont pris des mesures dans le but de réaliser l'objectif d'ensemble 1 :

a) Le Canada pratique une gestion durable des forêts. Conformément à sa législation, toutes les forêts domaniales faisant l'objet d'activités d'exploitation doivent être régénérées;

b) L'Allemagne a adopté des lois, aux niveaux du pays et des États, obligeant le reboisement des forêts converties ou dégradées;

c) La Chine applique depuis 2009 des politiques subventionnant l'entretien des forêts, le reboisement et la production de graines de qualité. Grâce à ses programmes de reboisement et de protection des ressources naturelles à grande échelle, elle a vu sa superficie forestière totale s'accroître considérablement, avec 61 688 400 hectares supplémentaires de forêts entre 1992 et 2012;

d) L'Inde a également lancé un programme visant à accroître sa superficie forestière grâce à des systèmes de reboisement et d'agroforesterie;

e) Le Libéria a adopté une politique de reboisement, qui est en cours d'exécution;

f) Le Myanmar a adopté un système d'aires protégées et met actuellement en place une procédure de certification du bois visant à mettre fin à la réduction du couvert forestier et à limiter la dégradation des forêts;

g) Le Japon a mis en place plusieurs programmes de transfert des technologies et de valorisation des ressources humaines dans le domaine du reboisement et de la gestion des forêts. Il a révisé sa loi relative aux forêts pour appuyer la revitalisation des forêts et du secteur forestier et pris des mesures afin d'accroître la capacité de piégeage du carbone de ses forêts;

h) Le Népal a mis en œuvre plusieurs programmes relatifs aux forêts dans le but de mettre fin à la réduction du couvert forestier;

i) Le Niger espère accroître sa superficie forestière de 15 % grâce à son plan forestier national pour 2012-2021;

j) La Norvège a lancé, en 2012, une stratégie favorisant le boisement et le reboisement, la protection des forêts et des terres forestières ainsi que l'utilisation des bioénergies et du bois pour remplacer les sources énergétiques et les matériaux de construction moins écologiques;

k) L'Afrique du Sud a mis en œuvre une stratégie qui a permis de délimiter 100 000 hectares de terres naturelles potentiellement destinées à être boisées;

l) Le Togo a adopté une nouvelle stratégie forestière qui prévoit le boisement de 5 000 hectares de forêts par an;

m) L'Ukraine voit sa superficie forestière augmenter chaque année de 35 000 à 40 000 hectares au minimum;

n) Plusieurs pays, à savoir l'Australie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Guyana, le Japon, le Myanmar, la Norvège, le Nicaragua, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Suriname, ont indiqué avoir conclu des accords bilatéraux ou pris des mesures de boisement dans le cadre du mécanisme renforcé de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+).

#### *Respect de la législation forestière et bonne gouvernance*

22. Les trois quarts des pays ayant présenté un rapport ont révisé leur législation forestière depuis 2007. Les États ont pris d'importantes mesures pour combattre le trafic de produits forestiers. Les mesures les plus fréquentes ont été adoptées en application de la législation européenne, notamment du plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance

et aux échanges commerciaux, du nouveau règlement relatif au bois et des accords de partenariat volontaire conclus entre les pays membres et non membres de l'Union européenne, notamment par l'Allemagne, le Ghana, le Guyana, l'Italie, la Jamaïque et le Libéria.

23. Plusieurs pays ont communiqué des exemples de mesures visant à faire respecter leur législation forestière et à renforcer le commerce légal de produits forestiers. Les États-Unis ont fait état de la révision de la loi Lacey (2008), qui interdit le commerce de produits végétaux et ligneux prélevés en violation du droit national et international. Ils ont également mis en avant leur participation au groupe d'experts de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique chargé de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé et la signature de plusieurs accords bilatéraux visant à combattre cette exploitation. Ils ont également indiqué apporter un appui au groupe de travail sur la criminalité liée aux espèces sauvages de l'Organisation internationale de police criminelle.

24. Le Ghana a dit avoir mis en place une réglementation visant à faciliter l'application du système de vérification de la légalité et la délivrance d'autorisations au titre du plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux. De même, le Nicaragua a présenté les mécanismes réglementaires et les mesures visant à lutter contre le trafic de produits forestiers. Le Myanmar, Sainte-Lucie et Sri Lanka ont mis l'accent sur les modifications récemment apportées à leurs lois relatives à la protection des forêts.

25. Les pays ayant soumis leur rapport ont aussi mis en avant les mesures de coopération bilatérale en matière de respect de la législation forestière. Le Viet Nam a présenté les activités réalisées dans ce domaine en coopération avec la République démocratique populaire lao, le Cambodge, la Chine et la République de Corée. Le Népal a rendu compte du lancement du Réseau de protection des espèces sauvage d'Asie du Sud, qui marque une nouvelle étape en matière de coopération régionale visant à renforcer le respect de la législation relative aux espèces sauvages.

26. D'autres pays ont adopté des systèmes tendant à vérifier la légalité du bois et des produits ligneux mis sur le marché. Par exemple, le bois produit aux Philippines doit être certifié par des organismes gouvernementaux et être conforme aux dispositions de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. L'Afrique du Sud assure le suivi et le contrôle du bois qui traverse ses frontières conformément à la Convention. La Papouasie-Nouvelle-Guinée établit actuellement des systèmes de traçabilité et de vérification du bois. Le Japon s'emploie à instituer une technique de surveillance des forêts utilisant des données satellites et un système de traçabilité du bois grâce à des programmes de partage de l'information avec des pays partenaires. Il a également apporté un appui financier aux activités menées par l'Organisation internationale des bois tropicaux pour combattre l'abattage illégal des forêts.

**Objectif 2 : Renforcer les bienfaits économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts**

*Avantages économiques dérivés des forêts*

27. D'un point de vue strictement économique, le bois, en particulier le bois rond industriel, reste la principale source de revenus forestiers. D'après l'Évaluation des

ressources forestières mondiales 2010, la valeur totale des produits de l'extraction forestière en 2005 était de 121,9 milliards de dollars, dont 71 % provenant de l'extraction de bois rond industriel, 15 % de l'extraction de produits non ligneux et 14 % de l'extraction de bois de chauffage. La Division de statistique de la FAO estime qu'en 2011, le montant des exportations mondiales de bois, y compris le bois rond et le bois manufacturé, s'élevait à environ 246 milliards de dollars. Les dialogues menés aux niveaux international et des pays et les rapports nationaux sur les forêts montrent cependant que les avantages sociaux et économiques dérivés des forêts sont de plus en plus importants.

28. La superficie forestière mondiale affectée principalement à la production de bois rond diminue lentement mais sûrement, les pays se tournant davantage vers les produits manufacturés et semi-manufacturés afin de produire des biens et des services à plus forte valeur ajoutée, ce qui a ouvert de nouvelles perspectives d'emploi dans le secteur des forêts.

29. De surcroît, l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2010* indique un accroissement des superficies forestières situées dans des aires protégées ainsi que de celles affectées à la préservation de la diversité biologique (qui ont augmenté de près de 2 % entre 2000 et 2010) et à la fourniture de services sociaux ou culturels (environ 3,7 % des forêts du monde).

30. Bien que les produits forestiers soient plus faciles à quantifier en termes économiques, de nombreux pays ont encore du mal à en mesurer la valeur et à calculer les revenus générés par les avantages sociaux et économiques dérivés des forêts. Certains éléments indiquent néanmoins que des progrès ont récemment été accomplis s'agissant de comptabiliser le capital naturel afin de mesurer la valeur totale des biens naturels, notamment grâce aux mécanismes de rémunération des services rendus par les écosystèmes. De fait, plusieurs pays déclarants ont souligné que la rémunération de ces services pourrait multiplier les avantages économiques, sociaux et environnementaux dérivés des forêts. Plus de 30 % des pays déclarants (soit 16 sur 53) ont mis en place un mécanisme à cet effet.

31. Sept pays ont été en mesure d'estimer le montant de la rémunération des services rendus par les écosystèmes. C'est le Costa Rica qui a déclaré la rémunération la plus élevée pour 2010 (10 milliards de dollars), suivi du Japon (310 millions de dollars). Le Costa Rica a décrit son programme national de rémunération des services écosystémiques, qui est essentiellement financé par une taxe sur les carburants. La plupart des préfectures japonaises ont institué une taxe forestière locale visant à financer la gestion durable des forêts. Le Nicaragua a inscrit la rémunération des services hydrologiques rendus par les écosystèmes dans sa législation nationale. Le Portugal ne dispose pas de mécanisme national de rémunération mais a conclu des accords volontaires à cet égard avec le secteur privé. Le Premier Ministre vietnamien a récemment publié un décret relatif à l'adoption d'une politique de rémunération des services écosystémiques axée sur les centrales hydroélectriques, l'eau et l'écotourisme. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a décidé de lancer des projets pilotes dans le cadre d'une initiative REDD+ qui met l'accent sur la préservation des ressources grâce, principalement, au commerce des droits d'émissions de carbone.

32. Plusieurs pays ont fait observer que, s'il existait de nombreuses définitions et méthodes d'évaluation de la rémunération des services rendus par les écosystèmes, à laquelle plusieurs études ont été consacrées, il n'y avait pas de terminologie ni de

méthodologie arrêtées à l'échelle internationale. De surcroît, les données disponibles à l'échelle des pays n'étaient pas cohérentes. La plupart des pays ont indiqué que les mécanismes de rémunération des services rendus par les écosystèmes prévoyaient une indemnisation pour les restrictions d'utilisation des sols, des taxes environnementales et des programmes s'inscrivant dans le cadre de l'initiative REDD+.

33. En Autriche, le Ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux verse une indemnité pour perte de revenu aux propriétaires forestiers qui possèdent du terrain dans les aires protégées; 199 contrats d'indemnisation ont été conclus pour un montant annuel total de 1,1 million de dollars. En Allemagne, la rémunération des services rendus par les écosystèmes relève de la responsabilité des Länder (États fédérés), mais les données pertinentes n'étaient pas disponibles. Le Canada examine un ensemble de services rendus par la nature, y compris les forêts, en vue de s'assurer qu'il en est tenu compte dans les débats sur les politiques et les décisions de gestion.

34. L'Ukraine a indiqué que son office national des forêts était en passe d'adopter une gestion de la forêt dite « proche de la nature », qui tend à renforcer la persistance et la productivité des forêts inéquennes et privilégie l'abattage des essences d'abri au moyen de techniques de récolte respectueuses de l'environnement.

35. Le Japon a signalé avoir pris plusieurs mesures institutionnelles et de gestion visant à accroître les avantages dérivés des forêts, parmi lesquelles la création d'organes de gestion des forêts efficaces et stables, la consolidation des entités chargées de l'exploitation des forêts et la coordination de leurs travaux, la mise en place de systèmes permettant une gestion économique des forêts grâce à des réseaux de routes traversant les forêts et à l'utilisation de matériel forestier à haute performance, et la mise en valeur des ressources humaines.

#### *Moyens de subsistance des populations tributaires des forêts*

36. Entre autres mesures prises pour atteindre l'objectif d'ensemble 2, les pays ont lancé divers programmes et projets en faveur des populations tributaires des forêts et créé des emplois dans de petites entreprises forestières. Du fait de sa nature décentralisée, le secteur forestier apporte des avantages à ceux qui sont les plus vulnérables et les plus démunis, c'est-à-dire les populations rurales. De nombreux gouvernements ont mis en œuvre des plans et programmes visant à renforcer le pouvoir d'action de ces populations et à éliminer la pauvreté, y compris dans le secteur des forêts.

37. Le rôle des forêts et de la gestion forestière durable dans la lutte contre la pauvreté est de plus en plus largement reconnu. Près de la moitié des pays déclarants (25 sur 53) ont révisé leurs plans et stratégies d'élimination de la pauvreté en tenant compte des principes de gestion forestière durable afin d'apporter des avantages socioéconomiques aux populations rurales et aux communautés locales. Les trois-quarts des pays déclarants (40 sur 53) ont dit que leurs programmes forestiers et les politiques et stratégies y relatives contribuaient à l'élimination de la pauvreté.

38. Au cours des dernières années, l'Afghanistan a créé 600 pépinières qui emploient des habitants de zones rurales. Le Ghana a lancé un programme national

de plantation forestière dans le cadre duquel il est prévu de planter 10 000 hectares par an, ce qui permettra de créer 10 000 emplois en milieu rural. Pour accélérer le reboisement, renforcer la couverture végétale et améliorer les conditions écologiques dans les zones rurales, la Chine a lancé un programme de conversion de terres agricoles en forêts dont ont bénéficié plus de 32 millions de foyers ruraux (soit 124 millions d'agriculteurs), qui ont reçu des subventions d'un montant moyen équivalant à 15 % du revenu des ménages ruraux.

39. L'Afrique du Sud a conçu et mis en place des programmes en faveur des petits propriétaires forestiers, grâce auxquels ceux-ci sont chaque année 2 000 de plus.

40. Plus de 90 % des pays (49 sur 53) ont indiqué que les droits d'usage des populations autochtones et des communautés locales étaient consacrés dans la législation nationale et que ces populations et communautés tiraient parti des biens et services produits par les forêts.

41. Les populations rurales vivant près de forêts domaniales bénéficient à divers degrés des politiques et pratiques forestières actuellement en place. Dans bien des cas, les populations autochtones et les communautés locales participent à la gestion des ressources forestières. Petit à petit, on est passé d'une approche traditionnelle dans le cadre de laquelle la protection, la préservation et le développement des forêts étaient la responsabilité des seules institutions publiques à une démarche plus participative. Au Bangladesh, à Madagascar, au Népal, aux Philippines et en Palestine, par exemple, les populations contribuent à protéger la diversité biologique des forêts et tirent parti des forêts pour assurer leur subsistance.

42. En Albanie, les communautés locales qui participent à la reforestation et à la remise en état du couvert végétal bénéficient d'une aide attribuée dans le cadre d'un fonds biocarbone. La Grenade s'efforce d'aider la population à faire des forêts protégées une source durable de revenus sans toutefois épuiser les ressources naturelles. Le Ghana et Madagascar ont souligné l'importance du rôle joué par les forêts dans l'écotourisme.

43. La Côte d'Ivoire, l'Inde, la Jamaïque, le Myanmar et le Viet Nam ont déclaré avoir mis en place des programmes de stabilisation et de sécurisation des moyens de subsistance destinés en particulier aux populations qui vivent près de forêts et dans des zones reculées.

44. La Turquie a signalé qu'elle contribuait à assurer la subsistance des habitants des villages situés aux abords des forêts en leur accordant des emprunts individuels et coopératifs. Jusqu'à présent, plus de 400 000 familles ont bénéficié de pareils emprunts, pour un montant total de plus d'un milliard de dollars.

**Objectif d'ensemble 3 : accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de ces dernières**

*Protection des forêts*

45. D'après l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2010*, quelque 460 millions d'hectares de forêts font partie d'aires protégées, soit 12,5 % de la superficie forestière mondiale et 94 millions d'hectares de plus qu'en 1990.

46. Cette augmentation se reflète dans les pays déclarants, où les aires protégées constituent quelque 13 % de la superficie forestière totale, soit 4,16 % de plus qu'en 2005.

47. De nombreux pays ont déclaré avoir adopté de nouvelles lois ou modifié les lois existantes sur la protection des ressources naturelles et avoir mis en place des systèmes de protection.

48. Plusieurs pays, parmi lesquels l'Albanie, le Ghana, le Japon, le Népal, le Nicaragua, le Nigéria, le Myanmar, le Suriname, l'Ukraine et le Venezuela (République bolivarienne du), ont fait état d'un agrandissement de la surface des aires protégées, y compris les forêts, et ont fixé des échéances et des objectifs quantifiables pour l'agrandissement de ces aires.

49. Le Canada a signalé une augmentation du nombre et de la superficie totale des forêts protégées. En 2011, 9,9 % du territoire canadien était protégé, ce qui représente une augmentation de 95 % au cours des 20 dernières années et de 19 % au cours des cinq dernières années. La loi fédérale protège plus de 50 millions d'hectares (47 % de plus qu'en 1990), constitués notamment mais non exclusivement de forêts.

50. Le Niger a déclaré que 14,3% de son territoire était protégé. Le Gouvernement libérien prévoit d'assurer la préservation de 30 % du couvert forestier du pays. Conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'initiative « Caribbean challenge », le Gouvernement grenadien a décidé de protéger 25 % des échantillons représentatifs des écosystèmes marins et terrestres d'ici à 2020. L'Allemagne a créé un fonds pour les forêts et le climat en vue de faciliter l'adaptation des forêts au changement climatique et mis en place une stratégie nationale de préservation de la diversité biologique visant à protéger 5 % des forêts.

51. En Allemagne et en Finlande, toutes les forêts sont protégées ou gérées selon les principes de la gestion forestière durable. Il en va de même à Madagascar.

52. Les États-Unis, la Finlande et la Norvège ont mis en place des programmes volontaires de protection des forêts privées (par exemple, le programme de protection de la diversité biologique des forêts du sud de la Finlande ou le programme Healthy Forests Reserve, qui vise à protéger les forêts des États-Unis).

53. Chypre, la Côte d'Ivoire, les États-Unis, Israël et la Turquie ont signalé avoir adopté de nouveaux règlements concernant les terres protégées ou apporté des modifications aux règlements existants. Les États-Unis, le Guatemala, le Guyana, la Jamaïque, le Japon, le Libéria, Madagascar, le Nicaragua, les Philippines, Sainte-Lucie et le Suriname ont fait état de nouveaux programmes visant à mieux protéger les forêts.

54. Le Nicaragua, le Portugal et la Palestine ont rendu compte des dispositions qu'ils avaient prises pour prévenir les feux de forêts, et l'Arabie saoudite, Israël, les Philippines et la Turquie ont décrit les mesures adoptées en vue d'assurer le respect des lois sur les forêts.

55. Le Nigéria a créé plusieurs aires protégées en vue de préserver les forêts. Faute cependant de directives pratiques et de plan d'aménagement permettant de réglementer les activités humaines dans ces aires, il n'a accompli que peu de progrès vers cet objectif.

*Progrès accomplis vers la gestion durable des forêts*

56. Dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, on a demandé aux pays de fournir des renseignements sur la superficie forestière soumise à une gestion durable. Étant donné qu'aucune méthode de mesure n'a été arrêtée à l'échelle internationale, les pays ont dû présenter les meilleures données dont ils disposaient, assorties de définitions et d'indicateurs nationaux. En tout, 104 pays, représentant 62 % de la superficie forestière mondiale, se sont livrés à cet exercice pilote.

57. À l'échelle mondiale, on a constaté de nombreuses améliorations, en particulier au cours des 10 dernières années, mais des tendances négatives persistent aux niveaux régional, sous-régional et national. En effet, la superficie de forêts plantées augmente et les efforts de préservation s'intensifient, mais les forêts primaires ne cessent de rétrécir parce qu'elles sont surexploitées ou converties à d'autres usages.

58. La superficie forestière faisant l'objet d'un plan d'aménagement pourrait être l'un des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis vers la gestion durable des forêts. D'après les informations fournies par 121 pays dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, quelque 1,6 milliard d'hectares de forêts (soit 52 % environ de la superficie forestière totale) sont soumis à un plan d'aménagement. Étant donné que tous les pays n'ont pas présenté de rapport, tout porte à croire que ce chiffre est en réalité plus élevé. Au cours des dernières années, on a remarqué une nette augmentation de la superficie forestière soumise à un plan d'aménagement.

59. Cette augmentation se reflète aussi dans les rapports nationaux. Dans les pays déclarants, la superficie forestière soumise à un plan d'aménagement est légèrement plus élevée qu'ailleurs (environ 54 % de la superficie forestière totale).

60. Bon nombre des mesures que les pays ont prises en vue de parvenir à une gestion durable des forêts et d'atteindre l'objectif d'ensemble 3 concernant la certification forestière et l'augmentation de la proportion de forêts certifiées. Quelque 7,6 % des forêts mondiales ont été certifiées (Forest Certification Centre 2008), et ce pourcentage augmente rapidement. Les deux principaux organismes de certification sont le Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (247 millions d'hectares certifiés) et le Forest Stewardship Council (168 millions d'hectares certifiés).

61. Près de la moitié des pays déclarants (26 sur 53) ont déclaré être dotés de superficies forestières certifiées, pour la plupart par l'un ou l'autre de ces deux organismes. L'Australie et le Japon ont en outre mentionné le Forestry Standard Limited et le Sustainable Green Ecosystem Council, respectivement.

62. En Australie, la plupart des forêts domaniales naturelles affectées à des usages multiples sont certifiées. Les organismes de certification jouent un grand rôle dans la gestion durable des forêts domaniales et privées, des forêts naturelles et des plantations, qu'elles soient petites (moins de 10 hectares) ou grandes (plus de 3 millions d'hectares). À la fin de 2011, le Canada comptait 150 millions d'hectares de forêts certifiées, soit 40 % du total mondial, ce qui représente la plus grande superficie forestière certifiée par un organisme indépendant (l'Association canadienne de normalisation, le Forest Stewardship Council ou la Sustainable Forestry Initiative).

63. En Afrique du Sud, le secteur forestier a lancé une initiative nationale visant à établir une norme de certification homologuée par le Forest Stewardship Council et un projet de norme conforme aux principes et critères du Council a été présenté à ce dernier. Le Myanmar a créé un comité de certification du bois. Au Maroc, les plantations d'eucalyptus sont en train d'être certifiées par le Forest Stewardship Council et une équipe nationale a été chargée d'adapter aux conditions locales les critères et indicateurs utilisés par ce dernier.

64. L'un des objectifs les plus ambitieux de la stratégie vietnamienne de développement du secteur forestier pour 2006-2020 est d'obtenir la certification d'au moins 30 % des forêts de production (soit 1 million d'hectares) d'ici à 2020. L'Allemagne a fourni des informations sur les politiques de passation des marchés publics qu'elle a mises en place afin de garantir que les produits forestiers proviennent de forêts gérées de façon durable.

**Objectif d'ensemble 4 : inverser la tendance au déclin de l'aide publique au développement destinée à la gestion durable des forêts et mobiliser des ressources financières nouvelles et complémentaires de toutes provenances afin de consacrer des montants beaucoup plus importants à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts**

*Financement de la gestion durable des forêts*

65. Les budgets nationaux seraient la première source de financement des activités relatives aux forêts. Plus de 90 % des pays déclarants ont dit disposer d'enveloppes budgétaires expressément consacrées à la protection des forêts. Dans la moitié des pays, des crédits destinés aux forêts sont aussi prévus à d'autres rubriques (principalement la préservation de la nature et l'agriculture, ainsi que, dans une moindre mesure, le changement climatique, l'eau et l'énergie et, dans certains pays, l'éducation, la recherche et le développement rural). Plusieurs pays ont indiqué que le secteur forestier constituait une rubrique distincte dans leur budget annuel.

66. Plus de la moitié des pays déclarants (53 %) ont considérablement accru le montant des ressources destinées à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, quatre d'entre eux (Afghanistan, Chine, Népal et Suriname) l'ayant plus que doublé.

67. De nombreux pays ont dit que les compressions budgétaires réalisées par les gouvernements dans tous les secteurs étaient le principal obstacle au financement des activités liées aux forêts. Le secteur forestier étant principalement financé au moyen de fonds publics, il pâtit de la crise économique mondiale actuelle. Plusieurs pays ont également déclaré ne pas disposer des capacités institutionnelles nécessaires pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles. Les questions liées aux forêts sont plus que jamais intersectorielles. Pour certains pays en développement, le manque de synergies interinstitutionnelles et l'absence d'approches et de mécanismes ciblés et coordonnés est l'un des principaux obstacles à la collecte des fonds nécessaires. Entre autres problèmes ont été mentionnés le peu d'importance accordé à la question des forêts par les responsables politiques, qui sous-estiment la contribution que les produits et services forestiers apportent aux économies nationales; la précarité du régime foncier, qui fait obstacle aux investissements privés; la complexité des procédures d'accès au financement international; et la diminution du montant des ressources provenant de sources internationales.

68. S'agissant du financement externe, et en particulier de l'aide publique au développement, 15 des pays déclarants étaient des donateurs et 26 des bénéficiaires (12 autres n'ont pas précisé à quelle catégorie ils appartenaient). Il existe apparemment peu de données concernant l'aide publique au développement. Seuls sept pays ont été en mesure de fournir des renseignements sur l'aide apportée au secteur forestier en 2007 et 2011. Parmi les pays donateurs déclarants, cinq ont augmenté le montant de cette aide et quatre l'ont diminué. Le Canada et la Norvège l'ont plus que doublé. Il est difficile de dégager des tendances à partir de données aussi peu nombreuses. On semble manquer d'informations cohérentes au niveau des pays en ce qui concerne l'aide publique au développement destinée au secteur forestier.

69. Plusieurs pays donateurs ont fourni des renseignements supplémentaires sur les contributions financières et en nature qu'ils ont versées à des programmes de protection des forêts, dont bon nombre sont axés sur la question des forêts face au changement climatique et les fonds carbone. Ainsi, l'initiative australienne International Forest Carbon, qui est dotée d'un budget de 273 millions de dollars australiens, joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre au niveau mondial du programme REDD+, la France entend mobiliser 250 millions d'euros afin de lutter contre la déforestation dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Suisse a contribué à hauteur de 17 millions de francs suisses au financement du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier créé par la Banque mondiale, et le Canada a versé 41,79 millions de dollars au fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques qui touchent les forêts et l'agriculture dans les pays en développement.

70. La contribution de la Finlande au financement international du développement du secteur des forêts s'élève à 4 à 5 % du montant total de l'aide publique au développement, soit 31,5 millions d'euros en 2010. Ce montant devrait passer à quelque 45 millions d'euros en 2012. Depuis 2007, l'Allemagne a encore accru le montant de l'aide publique qu'elle destine à la préservation des forêts et des autres écosystèmes, qui sera maintenu à 500 millions d'euros par an. En 2010, le fonds vert créé par le Japon en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de sensibiliser le public à l'importance des forêts, qui est financé à l'aide de donations volontaires de particuliers, d'associations, d'organisations et d'entreprises, était doté de 2,5 milliards de yens.

71. Les efforts que les États-Unis ont déployés sur les plans tant national qu'international pour mobiliser davantage de ressources financières en faveur de la gestion des forêts sont axés sur la conclusion de partenariats et la création de mécanismes de financement public-privé. En 2009, le Gouvernement a collaboré avec la United States Agency for International Development au lancement d'un nouveau programme bilatéral intitulé « sustainable landscapes » et a consenti de nouveaux investissements dans des mécanismes multilatéraux de financement, en vue d'honorer l'engagement international pris en faveur de la préservation des forêts du monde et de la mise en œuvre du programme REDD+.

72. Les pays bénéficiaires ont fourni des informations sur les arrangements financiers internes concernant la foresterie et l'aide publique au développement. Le Ghana a mobilisé une grande partie de l'aide étrangère directe au développement en vue de promouvoir la gestion durable des forêts, ce qui a conduit, au fil des ans, à

un net accroissement de la superficie forestière soumise à une gestion durable. Le programme REDD+ s'est avéré extrêmement efficace pour accroître les ressources consacrées à la gestion durable des forêts, en particulier la lutte contre la dégradation des forêts et la déforestation. Au Suriname, le montant des fonds publics alloués à la gestion durable des forêts a augmenté au cours des quatre dernières années. On ne dispose pas de chiffres officiels, mais les experts estiment que si l'aide publique au développement a diminué au Suriname pendant cette période, les investissements étrangers privés destinés à la gestion durable des forêts ont au contraire augmenté. Au Viet Nam, l'aide publique au développement a également diminué pour la période 2006-2012.

73. On trouvera ci-après des exemples de mesures prises par les pays pour financer la gestion durable des forêts :

a) Au Népal, le Groupe de foresterie communautaire a enregistré en 2011 l'équivalent de 11,7 millions de dollars de revenus dérivés des forêts;

b) Au Nicaragua, les programmes de crédit de la Banco Produzcamos s'étendent désormais au secteur forestier. La banque fournit des ressources complémentaires pouvant aller jusqu'à 1,75 million de dollars en faveur de la création et de la gestion de forêts plantées, de la gestion durable des forêts et de la foresterie communautaire;

c) En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les services chargés de la gestion des forêts sont en train de mettre en place un dispositif qui leur permettra de toucher les recettes fiscales dérivées de l'exploitation des produits forestiers, comme les taxes à l'exportation, les prélèvements et les impôts sur les sociétés, lesquelles serviront à financer une meilleure gestion des forêts, le surplus devant être reversé comme dividende au Gouvernement;

d) En 2009, le Président du Nigéria a décidé que 60 % des contributions versées par le Gouvernement à un fonds pour l'écologie devrait servir à financer des activités d'afforestation à grande échelle au niveau du pays;

e) En 2011, le Togo a adopté un plan d'action forestier national qui comprend une stratégie de financement;

f) Les ressources consacrées par l'Afrique du Sud à la gestion durable des forêts et à diverses initiatives écologiques proviennent en partie du secteur privé;

g) En Ukraine, les activités liées à la gestion durable des forêts sont financées au moyen du budget national et des budgets locaux, notamment les recettes provenant des produits et services dérivés du bois.

74. En Afghanistan, les organisations et organismes donateurs, dont USAID et la FAO, ont consacré des ressources considérables à l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts. En Côte d'Ivoire, la gestion des forêts est financée au moyen du budget de l'État et de ressources fournies par des partenaires externes (principalement l'Allemagne). Le Myanmar a fait état d'initiatives de gestion durable des forêts lancées avec l'appui technique du Japon, de l'Organisation internationale des bois tropicaux et de la République de Corée. L'Arabie saoudite mène actuellement un projet de foresterie qu'elle exécute avec l'aide financière et technique de la FAO (3,5 millions de dollars pour la période 2011-2016).

## C. Progrès accomplis sur le plan intersectoriel

### Renforcement des capacités et transfert de technologies

75. Dans nombre de pays, de graves problèmes continuent d'entraver le renforcement des capacités et le transfert de technologies et des efforts sont déployés pour les résoudre, tant sur le plan interne que grâce à la coopération de l'extérieur. Plus de la moitié des pays déclarants ont indiqué qu'ils ne disposaient pas des capacités et des moyens technologiques suffisants pour que leurs forêts puissent être gérées de façon durable. Le problème le plus couramment signalé est l'insuffisance de ressources humaines, ainsi que le manque de personnel qualifié dans divers domaines. Le Suriname a indiqué que les capacités en personnel technique forestier étaient structurellement insuffisantes à tous les niveaux, que le manque de forestiers professionnels constituait pour la plupart des sociétés d'exploitation forestière un obstacle à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et que les étudiants n'étaient pas intéressés par les carrières dans le secteur forestier. Plusieurs pays ont fait des observations identiques. D'autres pays ont cité, parmi les obstacles rencontrés, un manque de moyens techniques pour assurer le suivi de l'état des forêts et dresser des inventaires des ressources forestières, un manque de moyens méthodologiques pour évaluer et rémunérer les services écosystémiques, une gouvernance déficiente et un manque de financement.

76. Près de 80 % des pays déclarent participer à des transferts de technologies liés à la gestion durable des forêts. Au total, 18 pays se sont présentés comme des donateurs et 31 comme des bénéficiaires de ces transferts, qui ont pris diverses formes : projets multilatéraux, échanges d'experts et activités de formation avec la participation des organisations internationales. Les domaines d'application fréquemment cités comprennent l'établissement de cartes, les systèmes de suivi de l'état des forêts et d'inventaire des ressources forestières, les techniques de télédétection, les projets de remise en état et de boisement, les techniques d'amélioration des stocks de carbone, la lutte contre la désertification et la sylviculture communale/approche participative.

77. Les trois quarts des pays ont déclaré qu'ils appliquaient différents types de mesures d'incitation pour promouvoir l'utilisation de meilleures technologies à l'appui de la gestion durable des forêts. Certains, comme la Chine, le Gabon, le Ghana, le Japon, Sainte-Lucie et la Suisse, ont déclaré appliquer diverses mesures, notamment des systèmes de certification, des allègements fiscaux, des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt. Dans l'ensemble, cependant, les systèmes de certification semblaient constituer le type de mesure d'incitation le plus couramment pratiquée par les pays.

78. La France et l'Inde ont indiqué que certains instituts de recherche contribuaient à l'amélioration des technologies et menaient des activités de formation à l'appui de la gestion durable des forêts. Le Nicaragua a établi un fonds de développement forestier spécial pour financer les nouvelles technologies, les innovations techniques et l'infrastructure à l'appui de ces dernières. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué que les produits transformés du bois n'étaient pas assujettis à l'impôt. Les importations de biens d'équipement utilisés dans la transformation du bois étaient également exonérées d'impôts.

79. Aux Philippines, la Banque de développement offre des prêts à faible taux d'intérêt pour le développement des plantations et le Conseil de l'investissement

propose des incitations aux investisseurs privés souhaitant conclure des accords industriels de gestion forestière. Les produits directs ou dérivés des plantations couvertes par ces accords ne sont pas assujettis à la redevance forestière, qui est imposée aux industries et perçue par le Gouvernement national pour chaque stère de bois d'œuvre ou pour d'autres produits forestiers.

### **Participation des parties prenantes**

80. Presque tous les pays (97 %) ont indiqué qu'ils appliquaient des programmes donnant lieu à une participation des parties prenantes à la formulation, à la planification et à l'application d'une politique de gestion durable des forêts. La grande majorité d'entre eux ont indiqué qu'ils appliquaient des programmes aux niveaux national, infranational et local. Nombre d'entre eux ont exposé en détail les mécanismes, les modalités et les dispositions législatives en vigueur concernant la participation du public à l'élaboration et à l'application des politiques forestières ou plans de gestion forestiers.

81. De nombreux pays ont indiqué qu'ils appliquaient des plans semblables à celui de l'Italie, le plan forestier territorial étant l'outil de gestion le plus adapté du point de vue de la viabilité de la relation entre les êtres humains et les forêts et pour garantir la protection des intérêts de la communauté envers les forêts. Les Philippines ont indiqué que la participation du public était un outil indispensable pour que la mise en place et l'application d'une gestion durable des forêts soient couronnées de succès. Au Bangladesh, le rôle du département des forêts, qui était traditionnellement celui d'un gardien, a peu à peu évolué ces 20 dernières années vers une approche plus participative dans le domaine de la protection, de la préservation et du développement des forêts.

82. Chypre a fait état de la création d'un organe consultatif sur les forêts constitué de représentants de plusieurs organisations et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. La loi forestière en vigueur en Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose que toutes les parties prenantes concernées doivent participer à la récolte et à la gestion des ressources forestières nationales. Au Ghana, des forums forestiers, où sont représentés tous les secteurs intéressés, ont été établis aux niveaux national, régional et local. À la Grenade, la participation du public est surtout assurée grâce à des mécanismes qui comprennent des réunions avec les communautés, la mobilisation des écoles, la mise à contribution des organisations non gouvernementales et autres institutions clefs, des distributions nationales de plantes, des projets de plantation à effectuer lors de journées de l'environnement spécialement désignées et des programmes de promotion des pratiques optimales en matière de gestion durable des forêts. Au Japon, des audiences publiques diffusées sur des sites Internet et des réunions de consultation d'experts sont utilisées pour tenir compte des avis du public lors de la mise au point d'un plan élémentaire pour la forêt et la sylviculture, qui fixera l'orientation des politiques visant à maintenir le caractère multifonctionnel des forêts et à assurer des pratiques viables et saines de développement de la sylviculture. Le Libéria et le Nicaragua ont établi des comités directeurs nationaux multipartites.

### **Renforcement de la coopération internationale**

83. Plus de 90 % (48 sur 53) des États déclarants ont indiqué qu'ils étaient engagés dans des activités de coopération internationale dans le domaine de la gestion durable des forêts et tous les pays ont déclaré qu'ils souhaiteraient voir cette coopération s'intensifier. Trente et un pays ont indiqué qu'ils étaient engagés dans des activités de coopération Nord-Sud et 21, dans des activités de coopération Sud-Sud. La plupart des domaines de coopération cités avaient trait à l'application de la loi (gouvernance et police des forêts), aux accords de partenariat volontaires de l'Union européenne, à la lutte contre le changement climatique et aux mécanismes REDD+, aux moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté. L'évaluation des services rendus par les écosystèmes forestiers a été citée par 49 pays; viennent ensuite la biodiversité ainsi que la régénération des forêts (46 pays chacun), puis le suivi de l'état des forêts et l'évaluation des ressources forestières.

### **Partenariats entre les secteurs public et privé**

84. Il semble que la tendance à recourir à des partenariats entre les secteurs public et privé pour parvenir à une gestion durable des forêts se confirme. Quatre-vingt pour cent des pays déclarants ont indiqué qu'ils disposaient, sous une forme ou une autre, de mécanismes pour faire participer le secteur privé et 75 % ont déclaré avoir établi ou renforcé des partenariats entre les secteurs public et privé pour promouvoir une gestion durable des forêts. La plupart des gouvernements, ayant mesuré les avantages des partenariats entre secteurs public et privé, appuient la participation du secteur privé et mettent en place un cadre propice à la coopération entre les deux secteurs dans les domaines de la gestion des forêts et de la transformation et du commerce du bois d'œuvre. L'ampleur de l'engagement dépend de la répartition des titres fonciers entre secteur public et secteur privé; néanmoins, la sous-traitance de la gestion des forêts à des entités privées existe même dans les pays où l'État détient les ressources forestières.

85. Les partenariats peuvent prendre des formes très diverses, notamment les suivantes :

- a) Les États-Unis d'Amérique, le Népal et le Nicaragua ont fait état de groupes multipartites et de tables rondes sur la gestion durable des forêts;
- b) En Australie, le Conseil de la forêt et des produits du bois, un organe consultatif de haut niveau de l'industrie forestière relevant du Ministre de l'agriculture, des pêcheries et des forêts, assure la liaison entre le Ministre et les parties prenantes de l'industrie de la forêt et des produits du bois;
- c) La plupart des forêts du Canada sont exploitées par des sociétés privées; les représentants du Gouvernement et de l'industrie se réunissent donc quotidiennement pour gérer les terrains détenus par le secteur public;
- d) La Finlande et le Portugal, dont la plupart des terres forestières sont détenues par des entités privées, ont souligné le rôle crucial que joue le secteur privé dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts;
- e) Le Libéria a fait état d'une collaboration entre l'ensemble des institutions publiques, les organismes privés et la société civile dans les processus de décision aux niveaux régional et national;

f) Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée réalise, conjointement avec le secteur industriel, des projets financés par les donateurs visant à promouvoir l'exploitation et le commerce licite du bois d'œuvre;

g) Au Ghana, des programmes de régénération des forêts sont exécutés grâce à des partenariats entre secteurs public et privé.

### **Science et recherche**

86. Près de 40 % (21 États sur 53) des pays ont fait état de financements d'activités de recherche liées à la forêt. Quatorze de ces pays avaient augmenté les ressources affectées à la science et à la recherche et six les avaient réduites. Le secteur public était la principale source de financement. Plus des trois quarts des pays ont déclaré qu'ils disposaient d'instituts œuvrant au développement et à l'application des innovations scientifiques et techniques aux fins de la gestion durable des forêts et 60 % ont indiqué qu'ils appliquaient des programmes de vulgarisation spéciaux, à l'intention des propriétaires forestiers, des communautés locales ou autochtones ou des autres parties prenantes, pour promouvoir l'utilisation des innovations scientifiques et techniques. En ce qui concerne le financement de la science et de la recherche, Chypre, les États-Unis et le Suriname ont indiqué qu'il était difficile de communiquer des données précises, étant donné que nombre d'activités et de programmes sont financés et exécutés par le secteur privé ou par les collectivités locales. Le Libéria et Madagascar ont indiqué que presque toutes les activités de recherche étaient financées et menées par des organisations non gouvernementales locales et internationales.

### **Sensibilisation du public et éducation**

87. La plupart des pays ont souligné la nécessité de sensibiliser le public à l'importance des forêts afin de mobiliser un appui en faveur de la gestion durable des forêts et de ses contributions, notamment au développement, à l'emploi, aux revenus, à la réduction de la pauvreté et à la durabilité de l'environnement. L'Année internationale des forêts (2011) qui s'est récemment achevée a aidé à amplifier cette prise de conscience, à promouvoir les activités nationales et à offrir un cadre mondial pour faire connaître des exemples de réussite. Presque tous les pays (51 sur 53) ont indiqué avoir organisé des événements ou des activités pour célébrer l'Année internationale des forêts. Celle-ci a été l'occasion d'engager un dialogue avec la société civile et d'organiser des événements publics, ce qui a contribué à accroître l'attention portée aux forêts dans les débats publics et dans les considérations politiques au niveau national (on trouvera des précisions à ce sujet dans le document E/CN.18/2013/9).

## **V. Contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

88. Grâce aux rapports nationaux, le Forum dispose d'évaluations de référence directes de la contribution des forêts et de la gestion durable des forêts à la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

89. Le système actuel des indicateurs du Millénaire pour le développement contient, sous l'objectif 7, intitulé « assurer un environnement durable », un

indicateur officiel lié aux forêts (indicateur 7.1), à savoir la proportion de zones forestières. Si cet indicateur donne une évaluation quantitative du couvert forestier, il ne mesure pas d'autres services et fonctions importants pour l'environnement et ne reflète pas toute la gamme des avantages et des services socioéconomiques qu'apportent les forêts.

90. Pour faciliter la communication, par les pays, de données sur la contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire, le Forum des Nations Unies sur les forêts a demandé, à sa dixième session, que les rapports nationaux contiennent des informations sur la façon dont la gestion durable des forêts a contribué, au niveau des pays, à la réalisation de certains objectifs spécifiques, ainsi que sur les indicateurs et les données utilisées.

91. Les pays ont communiqué des analyses, fondées sur des données empiriques, de la valeur ajoutée et des contributions importantes des forêts et de leur gestion durable en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la durabilité et des objectifs internationaux de développement plus généraux. Les exemples cités par les pays déclarants ont révélé le potentiel que représentent la gestion durable des forêts et le secteur des forêts pour la création d'emplois et à l'appui de solutions intersectorielles face aux problèmes liés à la pauvreté, notamment les questions d'éducation et de santé dans les zones rurales. Les taux de réponse les plus élevés concernaient l'objectif 7 (45 États sur 53), l'objectif 1 (33 États) et l'objectif 8 (28 États).

92. Les taux de réponse étaient cependant très variables. Si l'on considère par exemple les 16 pays développés qui ont présenté des rapports, la plupart ont donné des réponses seulement pour l'objectif 7, et quelques-uns pour l'objectif 8. Un seul a communiqué une réponse positive concernant l'objectif 1. Deux pays (l'Australie et le Canada) ont assorti leur réponse de notes explicatives, indiquant que leurs engagements envers la réalisation des objectifs du Millénaire étaient liés à leur activité dans le domaine de la coopération internationale pour le développement.

93. En revanche, dans les rapports des pays en développement, le taux de réponse le plus élevé, atteignant presque 90 % (33 États sur 38), concernait l'objectif 1.

94. Plusieurs pays ont souligné que des indicateurs et des données concernant les forêts et les moyens de subsistance, ainsi que d'autres aspects socioéconomiques des forêts, faisaient défaut.

### **Objectif 1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim**

95. Près de 90 % des pays en développement déclarants ont indiqué comment les forêts et la gestion durable des forêts contribuaient à la réduction de la pauvreté, en aidant les personnes les plus vulnérables à gérer leurs ménages. Ils ont donné dans leurs rapports des évaluations élevées (par exemple, « important » et/ou « déterminant ») de la contribution des forêts et de leur gestion durable à la réduction de la pauvreté et communiqué des données quantitatives à l'appui de ces évaluations, comme dans les exemples suivants :

- Au Niger, 90 % de l'énergie consommée par les ménages provenait du bois de feu et, au Népal, 64 % de la population utilisait du bois de feu pour la cuisson des aliments;

- En Papouasie-Nouvelle-Guinée, près de 85 % de la population vivait dans les zones rurales et était fortement tributaire des forêts;
- 70 % des Nigériens vivaient et travaillaient dans les zones rurales et tiraient des forêts leurs moyens de subsistance, y compris les revenus des emplois offerts par le secteur forestier;
- Au Suriname, plus de 60 % des travailleurs forestiers étaient membres des communautés forestières, qui constituaient le groupe de la population le moins riche du pays.

96. Globalement, les forêts sont souvent qualifiées dans les rapports de « filets de protection » pour les pauvres des zones rurales, à qui elles procurent du bois de feu et divers produits forestiers non ligneux. Dans le passé, les produits forestiers non ligneux et le bois de feu étaient utilisés à des fins exclusivement domestiques. Des informations récentes révèlent cependant une présence accrue de ces produits sur le marché du secteur informel, où ils permettent de dégager des revenus monétaires supplémentaires.

97. Les possibilités d'emploi offertes par les forêts ont également été soulignées. Les emplois dans le secteur forestier ainsi que la contribution directe des forêts à la sécurité alimentaire étaient considérés comme déterminants pour les moyens de subsistance des pauvres des régions rurales. Le caractère décentralisé du secteur forestier a été souligné, eu égard au fait que, pour les communautés vivant souvent dans des régions éloignées, en lisière des forêts, celles-ci sont la seule source possible d'emploi, d'abri, de nourriture et de produits médicinaux.

98. Les liens intersectoriels décisifs entre la durabilité des ressources naturelles et l'élimination de la pauvreté et de la faim ont aussi été mis en évidence. On a reconnu la valeur des systèmes agroforestiers qui, dans les communautés rurales de l'État de Palestine, du Ghana et des Philippines, contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Dans le même ordre d'idées, la Grenade, le Myanmar et Sainte-Lucie ont souligné le rôle décisif que jouent les forêts pour préserver des ressources en eau de qualité qui sont essentielles pour les utilisations domestiques, notamment la cuisson des aliments et la consommation d'eau potable, dans les régions rurales. La capacité de pâturage des terres forestières a été mentionnée. La contribution des sociétés d'exploitation forestière aux réseaux routiers et aux systèmes d'infrastructures sociales (par exemple, cliniques, établissements de soins de santé et écoles) a également été mentionnée.

99. La plupart des pays ont dressé une liste d'indicateurs nationaux permettant d'évaluer la contribution des forêts à la réalisation de l'objectif 1, sans pour autant communiquer des données quantitatives à leur sujet. Les indicateurs les plus couramment cités par les pays étaient les suivants :

- Proportion de ménages dont les moyens de subsistance et l'économie domestique dépendent des produits et services procurés par la forêt;
- Proportion de ménages utilisant le charbon et/ou le bois de feu comme source d'énergie;
- Nombre d'emplois créés par les entreprises du secteur forestier;
- Revenus des ménages et des communautés tirés des produits forestiers non ligneux;

- Infrastructures (cliniques, écoles, ponts, routes) prises en charge par les sociétés d'exploitation forestière dans les régions éloignées;
- Systèmes agroforestiers intégrant les techniques autochtones appliquées dans les zones de gestion forestière communautaires.

**Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous**

100. Plus de 50 % des pays en développement ont déclaré que la gestion durable des forêts et les forêts contribuaient à la réalisation de l'objectif 2, citant à cet égard les imbrications entre les ressources naturelles, l'emploi, l'infrastructure et l'éducation. Par exemple :

a) L'Afghanistan, la Grenade, le Guyana, Madagascar et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont indiqué comment les possibilités d'emploi dans les forêts avaient permis aux parents, grâce à leur rémunération, d'élever leurs enfants et de pourvoir à leurs besoins d'éducation;

b) Le Guyana, le Nigéria, le Suriname et le Venezuela (République bolivarienne du) ont souligné les contributions des infrastructures, comme les routes et les écoles, prises en charge par les sociétés d'exploitation forestière;

c) En Inde, les organismes forestiers jouaient un rôle important en faveur de l'éducation primaire et de l'éducation informelle dans les zones forestières éloignées où l'accès aux services d'éducation n'étaient pas suffisants;

d) Le Libéria a fait cas des accords contractuels conclus avec des investisseurs du secteur forestier aux fins d'assurer la prestation de services sociaux, y compris l'éducation, à des communautés vivant dans les forêts à proximité des sites d'activité. Le Suriname a fait état d'accords similaires, aux termes desquels les sociétés d'exploitation forestière sont tenues de construire les écoles, de donner des fournitures scolaires et de pourvoir au transport des enfants des communautés vivant dans les forêts;

e) Au Niger, le Fonds de développement villageois est financé sur les recettes tirées des activités forestières et géré par les communautés. Les groupes locaux de gestion forestière utilisent ces ressources pour la construction et l'entretien des écoles et pour l'achat de fournitures scolaires;

f) Le rôle des forêts en tant qu'école verte a été mis en exergue dans les rapports de Sainte-Lucie et dans l'État de Palestine. Dans le cas de Sainte-Lucie, l'écotourisme a non seulement appuyé les activités d'éducation mais a aussi stimulé de façon importante l'emploi rural et l'économie locale.

101. Les indicateurs les plus couramment cités en ce qui concerne l'objectif 2 sont les suivants :

- Nombre d'enfants dans les familles dépendant de la forêt;
- Nombre d'enfants scolarisés dans l'éducation primaire dont les parents sont employés dans le secteur forestier;
- Développement de l'infrastructure (écoles, ponts, routes) dans les régions éloignées par les sociétés d'exploitation forestière.

### **Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

102. Près de 70 % des pays en développement (26 sur 38) ont communiqué des éléments concernant l'objectif 3. L'égalité d'accès à l'emploi et les possibilités de formation dans le secteur forestier ont été reconnues comme des moyens importants de réaliser l'autonomisation des femmes. Les politiques forestières ont aussi amélioré l'égalité entre les sexes dans la gestion forestière et les processus de prises de décisions. Au Népal, par exemple, les directives visant la mise en œuvre de la sylviculture communautaire prévoit une participation à 50 % des femmes dans les organes de décision.

103. En ce qui concerne le rôle des femmes dans les activités forestières, qui sont souvent la seule source de revenus des ménages vivant dans les régions éloignées, de nombreux exemples ont été donnés, parmi lesquels les suivants :

- En Afghanistan, des femmes ont mené des activités liées au boisement et aux pépinières;
- Au Ghana, des femmes s'occupent de la récolte et de la collecte des graines de karité;
- L'écotourisme à Sainte-Lucie, les activités agroforestières en Papouasie-Nouvelle-Guinée et la récolte des produits forestiers non ligneux en Inde dépendaient des femmes.

104. Les activités forestières familiales dégagant des revenus monétaires se répandent peu à peu dans les régions rurales de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les femmes y participent activement. Les pratiques forestières familiales, pour lesquelles les femmes jouent un rôle de premier plan, substituent des cultures forestières aux cultures agricoles, ce qui rétablit la fertilité des sols et assure une protection contre les maladies et les ravageurs. Le rôle des femmes dans le secteur forestier et leur contribution à la réduction de la pauvreté continuent d'être sous-estimés. En même temps, dans les situations où les ressources forestières se font rares, les femmes jouent un rôle vital pour maintenir et améliorer les conditions de vie des ménages ruraux.

105. Les indicateurs nationaux les plus couramment cités par les pays sont les suivants :

- Proportion de femmes dont les moyens de subsistance dépendent des produits des forêts;
- Proportion de femmes employées dans le secteur forestier;
- Nombre de femmes diplômées employées dans le secteur forestier;
- Salaires moyens comparés des femmes et des hommes dans le secteur forestier.

### **Objectifs 4, 5 et 6 : réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

106. Environ 40 % des pays en développement ont communiqué des éléments concernant les objectifs 4, 5 et 6. Ces éléments étaient similaires et, dans certains cas, se chevauchaient.

107. Plusieurs pays ont insisté sur la contribution des forêts, tout particulièrement des produits forestiers non ligneux, tels que les fruits, les baies et le gibier, comme

sources de protéines et éléments essentiels d'une alimentation saine et équilibrée. Le Ghana, le Niger et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont indiqué que pour nombre d'habitants des forêts et de communautés dépendantes de la forêt, celle-ci constitue la principale source de produits médicinaux. Les herbes traditionnelles et les plantes médicinales des forêts étaient régulièrement utilisées pour améliorer la santé maternelle et réduire la mortalité infantile.

108. En Afrique du Sud, environ 28 millions de personnes utilisent des plantes médicinales et plus de 65 % des plantes médicinales vendues sur les marchés urbains proviennent directement des forêts ou des savanes. De surcroît, selon les pays déclarants, l'écorce des arbres représente environ un tiers des produits médicinaux à base de plantes. Les ressources génétiques de la forêt ont joué un grand rôle dans les avancées récentes de la recherche sur les médicaments contre le VIH/sida et d'autres maladies importantes.

109. Les exemples ci-après présentent un intérêt au regard des objectifs 4, 5 et 6 :

a) Les forêts permettent de disposer d'une eau potable de qualité, ce qui, à la Grenade et à Sainte-Lucie, a sensiblement contribué au recul des maladies d'origine hydrique, ainsi qu'à une réduction de la mortalité infantile et à une amélioration générale de la santé dans les communautés rurales;

b) Le Nigéria et le Guyana ont souligné le rôle des infrastructures prises en charge par les sociétés d'exploitation forestière, comme les centres médicaux et les routes, qui ont facilité l'accès aux soins de santé.

#### **Objectif 7 : assurer un environnement durable**

110. Plus de 80 % des pays en développement et développés (44 sur 53) ont communiqué des éléments sur l'objectif 7. Cet objectif est celui qui a fait l'objet du plus grand nombre de communications, ce qui met en évidence le rôle régulateur essentiel que jouent les forêts dans les cycles mondiaux du carbone et de l'eau, ainsi que les fonctions de protection des habitats des espèces menacées que remplissent les forêts. Nombre de pays ont aussi donné des précisions sur leurs programmes de boisement et leurs plans de protection de forêts, pour lesquels les principes de la gestion durable des forêts ont permis de définir le cadre institutionnel et les pratiques afférentes à la prestation des services écosystémiques des forêts.

111. Les activités liées à l'objectif 7 ont, par exemple, été les suivantes :

a) L'Autriche et le Portugal ont fait état des trois piliers (économique, social et environnemental) de la gestion durable des forêts, ainsi que de leurs interrelations, de leur importance égale et directe et de leurs innombrables contributions à la sécurité humaine, économique et environnementale;

b) Le Bangladesh, la Jamaïque et le Népal ont exposé leurs efforts en cours pour étendre leurs superficies forestières;

c) Les pays disposant d'un faible couvert forestier ont souligné le rôle que joue la gestion durable des forêts pour réduire les pressions exercées, notamment, par l'exploitation illégale du bois, le ramassage du bois de feu, le surpâturage, les sécheresses et la conversion de forêts claires en cultures de terres arides. Il ressort des rapports présentés par les pays que lorsqu'elle a été mise en œuvre à l'échelon local, la gestion durable des forêts a été efficace pour inverser la tendance à la dégradation de la forêt;

d) Les fonctions de protection remplies par les forêts ont été tout particulièrement soulignées par les petits pays insulaires et par les pays ayant une forte proportion de forêts d'altitude.

112. Pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 7, les pays ont utilisé les inventaires nationaux des forêts ainsi que les ensembles internationaux et nationaux de critères et d'indicateurs afférents à la gestion durable des forêts. La plupart des pays ont déclaré utiliser des indicateurs sur les ressources forestières (superficie, volume) et sur leurs fonctions de protection. Les États membres du Processus de Montréal (par exemple, l'Australie et le Japon) et de Forest Europe (par exemple, l'Italie, la Norvège et le Portugal) ont utilisé les ensembles de critères et d'indicateurs convenus dans le cadre de ces mécanismes. Le rôle des forêts en tant que puits de carbone a été mentionné, ainsi que des mesures précises de gestion durable des forêts permettant de piéger chaque année davantage de tonnes de dioxyde de carbone. Les indicateurs les plus couramment utilisés au regard de la réalisation de l'objectif 7 étaient les suivants :

- Pourcentage du couvert forestier;
- Superficie des forêts faisant objet d'une gestion durable;
- Stock de carbone dans les peuplements forestiers et piégeage du carbone grâce aux produits du bois récoltés;
- Qualité des ressources en eau douce dans les zones forestières;
- Espèces forestières menacées et aires forestières protégées;
- Superficie des forêts gérées aux fins des fonctions de protection.

### **Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

113. Plus de 50 % (28 sur 53) des pays développés et en développement ont communiqué des éléments concernant l'objectif 8. Plusieurs pays ont fait état de leur statut de signataire d'accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et ont donné des indications sur des projets ou activités liés aux forêts mis en œuvre avec l'aide de donateurs ou d'organismes internationaux, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'Agence finlandaise de développement international, l'Agence suédoise de développement international et l'Agence allemande de coopération technique. D'autres exemples de la contribution des forêts et de leur gestion durable à la réalisation de l'objectif 8 étaient les suivants :

a) Le Guyana et le Suriname ont insisté sur l'importance des investissements étrangers dans le secteur forestier;

b) Le Ghana et le Portugal ont fait état de la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut;

c) La Grenade et Sainte-Lucie ont souligné l'importance de l'attention internationale accrue portée aux forêts ainsi qu'aux nouveaux programmes ou stratégies actuellement mis au point dans le cadre de divers organes internationaux. Par exemple, la Grenade a mené des activités de gestion durable des forêts

conformément aux éléments des programmes de travail de diverses conventions des Nations Unies touchant à ce domaine, et a ainsi contribué à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement;

d) L'Inde a souligné le caractère intersectoriel de la gestion durable des forêts et ses vastes possibilités d'intégration aux programmes de développement, ce qui pourrait être l'occasion de créer des partenariats mondiaux aux fins de mettre en commun des données d'expérience, des connaissances et des pratiques optimales;

e) La Papouasie-Nouvelle-Guinée a insisté sur le fait que les forêts et leur gestion durable contribuaient davantage à intensifier le dialogue avec la société civile, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et la connectivité des marchés dans les systèmes économiques mondialisés.

## VI. Conclusions

114. Les pays ont communiqué des éléments d'information précieux sur la façon dont ils ont mis en œuvre des politiques et des mesures sur la base de l'instrument concernant les forêts, et sur l'ampleur de cette mise en œuvre. Il est à noter qu'au total, trois fois plus de rapports nationaux ont été reçus pour la dixième session du Forum que pour les deux sessions précédentes.

115. Nombre des dispositions et mesures prévues par l'instrument sont prises en considération dans la conception et l'exécution des politiques forestières nationales, ainsi que dans les dialogues engagés dans ce domaine. Les éléments d'information communiqués ont permis d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs mondiaux définis pour les forêts.

116. Le couvert forestier s'est étendu de 0,3 % entre 2005 et 2010 dans les 55 États déclarants, ce qui témoigne de progrès vers la réalisation de l'objectif d'ensemble 1 (Mettre fin à la réduction du couvert forestier). Cette tendance n'est cependant pas observée partout. Le couvert forestier ne s'est pas étendu dans tous les pays déclarants.

117. Les pays ont fait état de nombreuses actions concernant l'objectif d'ensemble 2. Il ressort des rapports qu'une plus grande attention est accordée aux avantages sociaux et environnementaux que procurent les forêts. Les exemples donnés par les pays montrent clairement la contribution directe qu'apportent les forêts à la lutte contre la faim et la pauvreté, ainsi qu'à la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Le manque de données socioéconomiques liées aux forêts constitue un problème à cet égard; on manque manifestement d'éléments d'information sur l'évolution démographique des populations vivant dans les régions forestières, ainsi que sur les avantages obtenus du point de vue des moyens de subsistance tirés des forêts et d'autres aspects sociaux connexes. Si le rôle des mécanismes de paiement pour services liés aux écosystèmes a été relevé, des données cohérentes établies au niveau national à ce sujet font défaut. Étant donné que toute la gamme des contributions apportées par les forêts n'est pas prise en considération et que les avantages socioéconomiques sont particulièrement difficiles à mesurer, la contribution de la gestion durable des forêts à la réalisation d'objectifs de développement plus vastes est fortement sous-estimée.

118. Des progrès ont également été accomplis vers la réalisation de l'objectif d'ensemble 3, étant donné qu'on dispose d'indications selon lesquelles la superficie

des forêts protégées augmente régulièrement. La superficie des forêts certifiées s'étend elle aussi rapidement. Malgré une intensification des efforts de préservation, la superficie des forêts primaires continue cependant de diminuer.

119. Sur la base des éléments d'information communiqués, il est difficile d'évaluer l'évolution générale de l'aide publique au développement en faveur de la gestion durable des forêts. Néanmoins, les données présentées dans l'étude de 2012 sur le financement des forêts réalisée par le Groupe consultatif du financement du Partenariat de collaboration sur les forêts indiquent un accroissement sensible des décaissements au titre de l'aide publique au développement liés à l'objectif d'ensemble 4. Étant donné que le financement des forêts provient surtout de sources publiques, les actuelles réductions budgétaires généralisées ainsi que la crise financière et économique mondiale sont les principaux obstacles sur la voie d'une mobilisation de ressources en faveur de la gestion durable des forêts.

120. Les éléments d'information communiqués par les pays confirment que les forêts et leur gestion durable contribuent sensiblement à la réalisation des objectifs de développement internationaux. En outre, les pays ont fait état d'outils d'évaluation et d'indicateurs qui seront utiles pour l'établissement de la prochaine série de rapports, en 2015, lorsque le Forum se penchera sur la question des accords internationaux relatifs aux forêts.

## VII. Recommandations

**121. Compte tenu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts et du fait que cet instrument fait l'objet, dans les politiques et programmes nationaux et dans le cadre de la coopération internationale, d'une appréciation et d'un intérêt croissants, le Forum souhaitera éventuellement :**

a) **Prier le secrétariat du Forum de réunir un groupe d'experts techniques, dont les membres seraient issus des pays et des organisations internationales et régionales, chargé de préparer la méthode d'établissement des rapports aux fins de la onzième session du Forum, qui se tiendra en 2015 et sera consacrée à l'examen de l'efficacité des accords internationaux, et d'utiliser le processus de facilitation pour mieux cerner cette question;**

b) **Continuer à encourager les pays, les organisations membres du partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations internationales et régionales, ainsi que les principaux groupes, à engager et à appuyer des activités de renforcement des capacités, à différents niveaux, aux fins d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'instrument concernant les forêts et l'établissement de rapports à son sujet;**

c) **Continuer d'encourager les pays à renforcer la coordination intersectorielle et la coopération interministérielle, sur la base, le cas échéant, de mécanismes existants, afin de promouvoir la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts;**

d) **Inviter la FAO et le secrétariat du Forum à poursuivre leurs activités de collaboration sur la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts; aider les pays à faire rapport sur les progrès accomplis dans cette voie; et faire**

**bon accueil aux initiatives visant à orienter la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts;**

**e) Prier le secrétariat du Forum d'organiser, au niveau régional, des ateliers de renforcement des capacités à l'appui des efforts que déploient les pays en développement et les pays en transition pour établir des rapports facultatifs en vue de la onzième session du Forum et demander aux pays donateurs d'appuyer ces activités;**

**f) Prier le secrétariat du Forum de faciliter et catalyser, avec les organisations membres du partenariat de collaboration sur les forêts et les autres organisations internationales et régionales, la poursuite de l'incorporation des dispositions de l'instrument concernant les forêts et des objectifs d'ensemble sur les forêts dans les programmes de travail relatifs aux mécanismes, organismes et initiatives de financement d'activités liées aux forêts;**

**g) Demander à tous les pays d'apporter des contributions volontaires supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale pour les forêts afin de permettre au secrétariat d'élaborer les rapports analytiques de synthèse et autres documents de travail demandés par le Forum en vue de sa onzième session, qui se tiendra en 2015.**

---